

Suite sur les structures d'investissement

BIM n° 63 - 28 mars 2000
Anne-Claude CREUSOT

Le BIM 62 a présenté un fonds d'investissement privé dans le secteur de la microfinance : le Fonds DEXIA MICRO-CREDIT est un fonds d'investissement privé, créé en septembre 1998 par une banque commerciale luxembourgeoise, la Banque Internationale à Luxembourg (BIL).

Toujours dans le cadre de la problématique des sources de financement privées et de gouvernance des institutions de microfinancement, voici des informations sur une autre structure d'investissement, qui elle est mixte (fonds privés + publics) : l'« Internationale Micro Investionen Aktiengesellschaft » ou IMI.

Les informations suivantes proviennent pour la majeure partie de l'article « IMI : la microfinance à l'heure de l'investissement privé » de Nikita Stampa (économiste à IPC, société allemande spécialisée dans l'expertise et le développement d'institutions de microfinancement), publié dans le bulletin trimestriel d'information n° 85 du COTA (Collectif d'Echanges pour la Technologie Appropriée) de décembre 1999.

L'organisme allemand IPC, riche de 15 années d'expériences dans le secteur de la microfinance en Amérique Latine, Afrique et Europe de l'Est (exemple : assistance technique à la banque CERUDEB en Ouganda), a souhaité s'engager davantage dans le développement d'institutions de microfinance durables et dans la promotion de « nouveaux standards » dans la profession. Cette volonté s'est concrètement traduite par la création, en 1998, de l'IMI, société d'investissement mixte. L'IMI a été, en effet, bâtie sur la base d'un partenariat entre l'organisme allemand IPC, la société publique d'investissement allemande DEG (Deutsche Investitions und Entwicklung Gesellschaft mbh), la fondation hollandaise DOEN, et la fondation bolivienne Procredito. L'idée initiale était de réunir des partenaires privés et publics, afin de faire converger les objectifs commerciaux et sociaux du secteur. Autrement dit, il s'agit d'éviter que les investisseurs publics ne soient trop préoccupés par des objectifs de développement et oublient les problèmes d'autonomie financière, et inversement pour les investisseurs privés. Ceci permettrait de promouvoir des institutions à la fois viables financièrement et ayant un impact social et économique significatif.

Une des hypothèses à la base de la création de l'IMI est la suivante : « Le renforcement des capacités des IMF, notamment de leur capital financier, est nécessaire à la viabilité des services financiers aux micro-entrepreneurs ; les actionnaires d'IMF doivent être des propriétaires actifs qui orientent le développement de celles-ci grâce à une « gouvernance » appropriée. » Or IMI fait le constat que le capital aujourd'hui investi dans les IMF provient généralement d'investisseurs qui ne sont pas forcément compétents et actifs, et qui n'ont pas une vision à long terme. Selon IMI, il est essentiel que ceux qui investissent dans le capital d'une IMF,

assument leur rôle de co-proprétaire du capital, autrement dit, qu'ils soient partie prenante dans les choix stratégiques et la gestion des IMF.

Dotée d'un capital initial de 2,5 millions d'Euros (à peu près 2,5 millions de US \$), la société IMI s'est associée à d'autres bailleurs (comme la Banque Européenne de Développement, et l'agence publique de financement KFW) et investisseurs (comme la Société de Financement Institutionnel) soit pour soutenir le capital d'institutions de microfinancement, comme Caja de los Andes (2^{ème} IMF après Bancosol en Bolivie), soit pour créer de nouvelles IMF (en Géorgie, Haiti, et Bosnie).

Bien que ces organismes d'investissement privés et semi-privés soient créés sur la base d'une longue expérience de terrain, leur mise en œuvre soulève toutefois quelques interrogations par rapport aux caractéristiques et à la structure de gouvernance de certains types d'institutions de microfinancement :

- > Dans quelle mesure la participation de capitaux étrangers aux capitaux propres d'une institution de microfinancement est-elle compatible avec une gouvernance qui repose sur une implication fortes des bénéficiaires ?
- > La responsabilité et l'implication des investisseurs dans la gestion d'une IMF doit-elle se définir au prorata des parts des investisseurs dans le capital ? Quelles peuvent être les implications d'un tel mode de partage des responsabilités pour des institutions de microfinancement ?
- > Qu'en est-il de la rémunération des ces capitaux extérieurs ?

... en fait, débat déjà ancien mais qui revient avec un éclairage nouveau suite au développement de structures d'investissement privées: quelle structure de capitaux propres pour quelle gouvernance ?

Pour plus d'information sur IMI, vous pouvez contacter Nikita Stampa : stampa.ipc@skynet.be

★

★

★

Enfin, un dernier mot sur le COTA (Collectif d'Echanges pour la Technologie Appropriée), et son Bulletin trimestriel d'information n° 85 de décembre 1999, qui contient d'autres articles tout aussi intéressants sur la microfinance :

Le COTA est une ONG de coopération au développement belge, créé en 1979, à l'initiative de diverses institutions belges impliquées dans le développement (Centre National de Coopération au Développement, Service Laïque de Coopération au Développement, Fonds pour la Coopération au Développement, Oxfam, Université de la Paix...). Le COTA est un centre de services, dont l'objectif est d'apporter des solutions aux problèmes techniques des PVD. Les services offerts par le COTA sont au nombre de trois :

- > information et formation
- > recherche et études
- > expertise et appui technique.

Coordonnées : COTA asbl. 7 rue de la Révolution B-1000 Bruxelles Belgique e-mail : cota@village.uunet.be

Sommaire du bulletin trimestriel d'information n° 85

- > « Consensus et débats dans la microfinance » de D. Gentil
- > « IMI : La microfinance à l'heure de l'investissement privé » de N. Stampa
- > « Financiera Calpia (Salvador) : l'adaptation au milieu rural d'une technologie urbaine de crédit » de S. Navajas
- > « Systèmes de crédit importés : objectifs ou axes stratégiques de développement ? L'expérience des îles de paix à Pangor (Equateur) » de B. Kamp et L. Langouche
- > « Le dilemme des taux d'intérêt ou les limites objectives de la logique économique. Cas d'espèce : le crédit rural en Equateur en 1999 » de L. Langouche
- > « Crédit à l'électricité rurale » de R. Adib
- > « Microfinance et technologies de l'information : Microcrédit de masse » de Sunlink
- > « Systèmes d'information pour institutions de microfinance : quels critères de qualité » de Nhu-An Tran
- > « Un logiciel informatique adapté à la gestion et à la comptabilité des structures d'épargne et de crédit » d'Aquadev

RE: fonds d'investissements

CONTRIBUTION - 16 avril 2000
(ADA)

Dans les derniers bulletins du mardi vous avez donné des informations fort intéressantes sur différents fonds d'investissement.

Je me permets d'attirer l'attention sur quelques fonds pas encore mentionnés comme par exemple :

- La CIF (Latin American Challenge Investment Fund), un fonds (à but lucratif) qui s'adresse aux IMF performantes de niveau A et B. Parmi les fondateurs figurent : Fundes, Profund, Sidi, Banco Solidario Calvert, IFC/SFI etc. Le directeur exécutif est Fernando Lucano Urioste, qui a son bureau à Lima, rue Bolivar Miraflores ç/mail: lacifluc@amauta.rep.net.pe
- Un autre fonds d'investissement FODEM, géré par le réseau d'institutions de micro financement FOLADE au Costa Rica. Fodem est un fonds (à but non lucratif) qui s'adresse aux institutions qui ne sont pas encore capables de négocier des fonds sur le marché des capitaux. Le directeur exécutif du fonds est Karol Lopez, tél. (506)2832122 fax 506 283 5898. Parmi les fondateurs du fonds : Novib, ADA, Alterfin, membres de Folade.
- ADA gère un fonds LUXMINT soutenu par le gouvernement Luxembourgeois. Il s'agit d'un fonds (à but non lucratif) qui vise le renforcement des fonds propres des IMF performantes non encore capables de négocier directement des fonds sur le marché des capitaux, par le biais de prêts ou garanties.

Au niveau du renforcement des capacités de gestion rentable ce fonds est complété par des programmes d'analyse et de renforcement de performance financière réalisées à Luxembourg en collaboration avec le secteur bancaire.